

## **SEPTEMBRE 2024**

**RC-POS (min.)** (24\_POS\_9)

# RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Muriel Thalmann et consorts - Pour une stratégie Egalité cantonale

#### 1. PREAMBULE

La minorité de la Commission est composée de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Céline Misiego, Muriel Thalmann et Géraldine Dubuis, autrice du présent rapport.

#### 2. POSITION DE LA MINORITE

Pour la minorité de la commission, un plan stratégique sur l'égalité permettrait de relayer la stratégie fédérale « Stratégie Egalité 2030 » et de mettre en place des mesures qui relèvent de la compétence cantonale.

Si la minorité de la commission espère que l'ensemble des départements est acquis à une telle politique, elle relève qu'une telle stratégie permettrait de coordonner et chapeauter de manière transversale l'ensemble des mesures et des actions en faveur de l'égalité ainsi que les objectifs fixés en utilisant au mieux les moyens à disposition. L'adoption d'une stratégie Egalité permettrait de mieux diffuser, le principe de l'égalité, au sein de l'administration mais aussi de rendre plus efficace les mesures déjà mises en place mais isolées au sein de certaines entités. Il en va de l'efficience de l'action de l'Etat. Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) semble totalement équipé et compétant pour coordonner une telle stratégie.

Une commissaire de la minorité relève également que d'autres cantons romands possèdent une telle stratégie. Le fait que le Canton de Vaud n'en possède pas une serait honteux.

Finalement, une stratégie Egalité cantonale offrirait plusieurs indicateurs de base qui font actuellement défaut. Pour une commissaire de la minorité, ces indicateurs doivent absolument être développés afin de pouvoir identifier certaines problématiques, montrer qu'elles existent, puis les résoudre. Bon nombre de statistiques ne sont ainsi pas genrées puisqu'il est nécessaire d'identifier une problématique de manière correcte afin d'obtenir des chiffres fiables.

### 3. CONCLUSION

En conclusion, la minorité de la commission propose au Grand Conseil de prendre en considération le présent postulat, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Suchy, le 10 septembre 2024

La rapporteuse : (Signé) Géraldine Dubuis